

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le 27/06/2024

ID : 089-218900694-20240624-028_2024-DE

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHAILLEY

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 24 Juin 2024
Afférent au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	11 + 3	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal de la commune de Chailley, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Fontaine, sous la présidence de M. Philippe GUINET-BAUDIN, Maire Etaient présents : Mrs Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, (Adjoint), Mrs Patrice DOYEN, Claude MARGUENAT, Alain GORNEAU, Philippe FERLET, Jonathan THYRIOT Mmes Ismérie BRUNAT, Marie-France DAGUIN, Absents excusés : Mme Laurence RENVOYE, pouvoir à M. Cyganko Mme Viviane ROUSSEL, pouvoir à M. Jossier Mme Nathalie LAMBERT pourvoir à Mme Daguin M. Hubert JOSSIER Absents non excusés : Secrétaire de séance : Patrice DOYEN Adhésion à l'application Panneau Pocket
DATE DE CONVOCATION			
18/06/2024			
Date d'envoi au contrôle de légalité :			
N° d'ordre de la délibération			
028_2024			

Sur proposition de la commission de la communication,

Après avoir entendu la présentation du projet, tel qu'il peut se résumer :

L'abonnement comprend :

- un nombre illimité de publications d'informations et d'alertes
- Les statistiques complètes et une passerelle avec le site internet, les panneaux lumineux et réseaux sociaux
- Une formation téléphonique et une assistance 7 j /7
- Le pack communication offert : envoi postal de flyers et affiches à distribuer aux administrés

Le prix de l'abonnement

Pour un an	180 €
Pour 2 ans	360 €
Pour 3 ans	540 €

L'organisation

- l'administrateur principal du compte dont le rôle est de rédiger, de publier et de valider les panneaux et qui en plus gère les paramètres du compte
- Un ou des rédacteurs ou valideurs qui peuvent rédiger, et préparer les panneaux et ou rédiger publier et valider les panneaux.

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le 27/06/2024

ID : 089-218900694-20240624-028_2024-DE



Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité :

- *Décident d'adhérer à l'application Panneau Pocket à compter du 1^{er} Juillet 2024*
- *Fixent la durée de l'abonnement à 2 ans*
- *Décident d'ouvrir une ligne de crédit au budget à hauteur de 400 € pour la réalisation de cette opération*
- *Nomment Mme Laurence Renvoyé en qualité d'administrateur principal*
- *Mandatent la commission de la communication pour nommer les rédacteurs et valideurs dont les noms seront à communiquer en mairie*
- *Mandatent le maire pour en poursuivre l'exécution*

Vu Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé
tous les membres présents.

Le Maire

Philippe GUINET-BAUDIN

